

## REGLEMENT DU TREMPLIN : « ZION GARDEN 2012 »

Organisé par Patch Work Production et le Collectif Boulega

Le tremplin **ZION GARDEN** a été créé dans le but de promouvoir les nouveaux talents et de les accompagner dans leur promotion et leur développement. Il permettra aux 3 sélectionnés de **se produire au ZION d'HIVER**, le **vendredi 24 février 2012** à la salle multi-culturelle de Bagnols sur Cèze (30200) en **première partie de Tonton David** et de repartir avec un **enregistrement LIVE du concert**.

Le **vainqueur se verra par ailleurs programmer au ZION GARDEN 2012** lors de la soirée d'ouverture (Fin Juillet 2012). Le tremplin **ZION GARDEN** est donc ouvert à tous les groupes et artistes solo de musiques actuelles amplifiées résident en France Métropolitaine.

### Article 1 : L'appel à candidature et conditions de participation

La période de candidature est fixée entre le **03 novembre et le 09 décembre 2011 à minuit**,

les candidatures sont à envoyer par mail à : [contact@ziongarden.fr](mailto:contact@ziongarden.fr)

**La participation au tremplin est gratuite.**

**Pour que la candidature soit valide,**

→ **le groupe où le candidat devra :**

- Disposer d'un répertoire constitué en majorité de compositions ;
- Ne pas avoir signé de contrats d'exclusivité ;
- Avoir plus de 16 ans ;
- Résider en France Métropolitaine ;
- Pouvoir se produire sur scène au moins 30 mn en cas de sélection.

→ **le mail de candidature devra contenir :**

- [Le Nom du groupe](#)
- [Le style](#)
- [Un court texte de présentation \(Biographie\)](#)
- [1 MP3 \(un seul MP3 en PJ dans le mail\)](#)
- [1 photo en JPG \(format web\)](#)
- [Les coordonnées du responsable du groupe \(Nom, mail et téléphone\)](#)
- [Le Nombre de musiciens dans le groupe.](#)

Optionnel :

- Un lien vers le site web, le myspace où le facebook du groupe.
- Un Lien vidéo (youtube / dailymotion)
- Tous les documents qui semble utile à l'appréciation du jury, cela peut être « un plus ».

*Pour être sélectionné, il faut seulement du potentiel et de bons morceaux. Ce ne sont pas forcément les groupes les plus expérimentés qui seront sélectionnés ; tout le monde a sa chance.*

*De plus lors de la première phase de sélection sur écoute en aveugle, **le jury ne tiendra pas compte de la qualité de l'enregistrement** pour ne pas diminuer les chances de certains groupes.*

### Article 2 : La sélection

- Du 03 novembre au 09 décembre 2011 : Réception des dossiers par mail.
- Mi Décembre 2012 : Annonce des 3 groupes sélectionnés
- 24 février 2012 : Les 3 groupes se produiront au ZION d'HIVER. Le public et le jury décideront alors du groupe gagnant.
- Fin Juillet 2012: Le gagnant se produira à la soirée d'ouverture du ZION GARDEN 2012 .

### Article 4 : Conditions particulières

- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.
- Les candidats renonceront à tout recours portant sur les décisions d'organisation et de déroulement du concours ou ses résultats, ainsi qu'à tout recours contre les décisions des jurys, qui sera souverain.
- Le fait même de participer au tremplin « **ZION GARDEN** » implique l'acceptation pleine et entière du règlement.
- **Modalités spécifiques aux lauréats du tremplin** : L'organisation prendra à sa charge le défraiement d'un véhicule par groupe sélectionné (à 0,40€ du Kilomètre et dans une limite forfaitaire de 150 euros).
- Le groupe pourra ne ramener que le minimum de son matériel. Un Backline sera présent sur place.